

Police municipale : Claude Guéant crée la déception.

Jouant la carte de la prudence et prenant à contre-pied les rumeurs entretenues par des « fuites » dans la presse, Claude Guéant n'a en réalité annoncé aucune mesure nouvelle.

En dépit de fortes attentes de la profession, aucune mesure nouvelle n'a été annoncée jeudi 16 juin 2011 à Nice.

Le Congrès de Nice, une occasion ratée ? C'est en tous cas le sentiment partagé par la grande majorité des quelques 900 policiers municipaux présents le 16 juin aux « premières rencontres nationales de la police municipale », organisées par le député-maire (UMP) de Nice, Christian Estrosi.

Un an après la mort tragique d'Aurélié Fouquet, jeune policière municipale de Villiers-sur-Marne tombée sous les balles d'un gang de malfaiteurs en fuite, les professionnels attendaient pourtant beaucoup de l'intervention ministérielle, notamment sur le volet social.

Mais au final, c'est la déception qui domine, aucune mesure nouvelle n'ayant été annoncée.

« Chacun doit rester dans son rôle » - Le ministre de l'Intérieur se savait pourtant attendu. Et, comme il s'y était engagé, s'est adressé aux professionnels pour livrer « le fond de sa pensée sur le rôle et le statut de la police municipale ».

Un discours à haut risque destiné à satisfaire le fort besoin de reconnaissance de la profession. « Vous, policiers municipaux, faites partie de ces figures, qui, en plus de leur utilité propre, entretiennent et fortifient le lien qui fonde notre société », a lancé le ministre en début de discours.

Réfutant les accusations de désengagement de l'Etat, il a plaidé en faveur d'une « responsabilité partagée ». « Pour assurer efficacement la tranquillité des Français, l'Etat ne peut pas, l'Etat ne doit pas agir seul (...). Ce n'est pas prôner moins d'Etat mais plaider pour plus d'implication des acteurs locaux de la sécurité », a-t-il insisté, saluant leur rôle de « garant de la tranquillité publique » et de « capteurs d'information essentiels pour les forces de sécurité nationale ».

« Chacun, naturellement, doit rester dans son rôle mais chacun doit, aussi, jouer son rôle », a-t-il répété avant de s'engager à « se pencher sur le sujet » du contrôle d'identité prévu dans le projet de Loppsi et censurée le 10 mars dernier par le Conseil constitutionnel ».

Le volet social renvoyé à plus tard – Jouant la carte de la prudence et prenant à contre-pied les rumeurs entretenues par des « fuites » dans la presse, le ministre n'a en réalité annoncé aucune mesure nouvelle.

Principale déception pour les participants, il s'est montré particulièrement laconique sur le volet social, renvoyant les maires à leurs responsabilités d'employeurs.

« Tout en respectant le principe de libre fixation des régimes indemnitaires par les collectivités, a-t-il déclaré, le ministère de l'Intérieur et l'AMF ont décidé de travailler dans le cadre des négociations à venir, à faire de l'indemnité spécifique de fonction (ISF) le socle commun et identitaire à tous les policiers municipaux ».

Aucune précision supplémentaire n'a été apportée.

Priorité à la coopération - Quant aux autres mesures annoncées, rien de très nouveau, selon les participants. Priorité du ministre : le renforcement de la coopération entre les polices municipales et les polices d'Etat.

Reprenant directement les conclusions du rapport de l'Inspection générale de l'administration daté de décembre dernier, Claude Guéant a préconisé « la rénovation des conventions de coordination ».

A cet effet, un décret en conseil d'Etat sera élaboré pour « répartir clairement les missions entre les forces en présence et de définir les modalités de leur coopération », incluant la mise à disposition des moyens radios de la police nationale.

Quant à l'armement généralisé, que certains syndicats appelaient vivement de leurs vœux, il n'en a pas été question. En revanche, le ministre a indiqué que « la problématique des types d'armement des polices municipales pourra être abordé » dans les nouvelles conventions de coordination, « parce qu'aucune ville ne ressemble à une autre ».

Seule véritable nouveauté, il a annoncé que l'Etat allait « consentir un effort exceptionnel pour équiper de gilets pare-balles les polices municipales armées ».

Dans cette optique, a précisé Claude Guéant, une enveloppe de 2 millions d'euros a été débloquée pour financer « à hauteur de 50 % les 10 000 gilets encore nécessaires pour équiper les policiers municipaux qui sont dotés d'une arme ».

Soucieux de renforcer la coopération, le ministre a en outre indiqué que les centres d'information et de commandement de la gendarmerie pourront accueillir « de manière pérenne et constante un policier municipal ».

Une pratique déjà en vigueur à Toulouse ou à Nice...

Les mérites récompensés – Autre mesure annoncée : la création d'une médaille d'honneur de la police municipale, qui avait été retoquée en début d'année au Parlement. « C'est un manque qu'il est juste de combler », a souligné Claude Guéant qui souhaite également réserver une place aux policiers municipaux sur les propositions de nomination dans les ordres nationaux (Légion d'honneur, Ordre national du mérite).

S'agissant la formation, la création d'une école dédiée aux policiers municipaux, vieille revendication syndicale, n'a pas été évoquée. En revanche, le ministre a annoncé la signature d'un « protocole améliorant les liens tissés entre les forces de sécurité et le CNFPT » et quelques nouveautés dans le dispositif de formation (extension de l'obligation de formation continue aux directeurs de PM, création d'une formation restreinte adaptée aux recrues issues de la police d'Etat et formations spécialisées pour les brigades équestres et cynophiles).

La relance de la commission consultative – Enfin, le ministre a annoncé la relance de la Commission nationale consultative des polices municipales, dont la dernière réunion remonte à 2007.

Selon Claude Guéant, l'AMF a d'ores et déjà transmis « la liste des élus qui y siègeront ». Cette commission, longtemps présidée par le maire de Rosny-sous-Bois, Claude Pernès, décédé en 2010, a pour vocation d'exprimer des avis sur tout texte intéressant la PM et, a insisté le ministre, devra à l'avenir traiter de « tous les sujets sur lesquels des avancées sont encore possibles – l'armement, le statut, les retraites ».

Par H. Jouanneau

Source la gazette -Publié le 16/06/2011